



A retenir

Mouche de l'olive : le second vol s'est généralisé dans la zone < 150 mètres d'altitude et les pontes pourront reprendre durant ces prochains jours si la baisse des températures annoncée se confirme. Les relevés de piège du réseau sont régulièrement actualisés, ils sont consultables sur la [carte "Gestolive"](#) de l'Afidol (cocher "Autres types de pièges").

Retrouvez toutes les [infos oléicoles](#) régionales sur le site de la Chambre d'Agriculture de Corse.

• Stade phénologique

Dans les zones précoces proches du littoral (0-150 mètres) et d'après l'échelle BBCH l'olivier est toujours dans la phase de **développement de ses fruits**. Au terme du stade n°75 en cours, les olives atteindront environ 50% de leur taille finale et les noyaux deviendront durs.

⇒ Compter un décalage de 7 à 10 jours pour les zones plus en altitude.

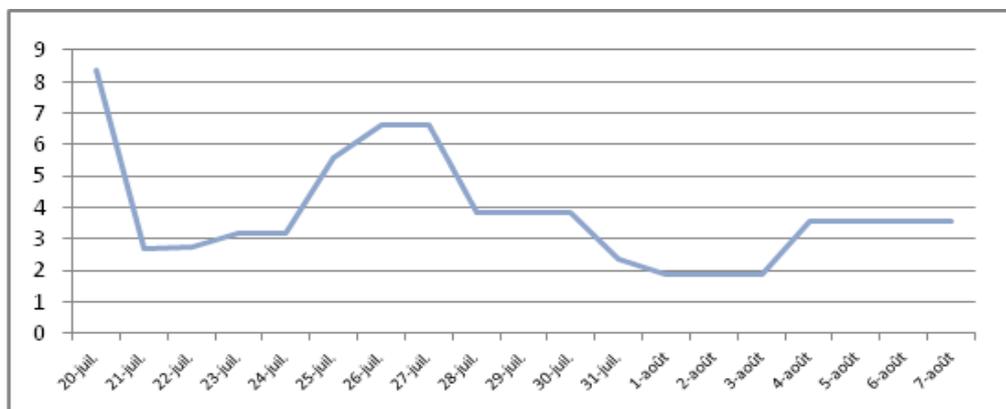
Un stade est atteint lorsque plus de 50% des organes végétatifs répondent à sa définition.

Rappel sur l'irrigation : entre la mi-juillet et la mi-août, pendant la période de **sclérisation du noyau** (durcissement), la gestion de l'irrigation devra être à la fois maitrisée et rationnée afin de couvrir les besoins en eau des arbres sans excès. Ainsi, le bon usage de l'irrigation sera de palier aux déficits estivaux d'eau de pluie.

• La mouche de l'olive

Selon le précédent BSV le **second vol débutait vers le 23 juillet dans les zones précoces situées en bordure littorale**. Les premiers trous de sortie d'adultes annonçant la deuxième génération étaient signalés autour du 03 août dans les vergers sensibles ayant un taux de captures du ravageur élevé. Depuis cette date le début de vol semble s'être généralisé à l'ensemble des parcelles de la zone < 150 m d'altitude. L'accouplement peut débuter dès que les adultes ont quelques jours et avec des températures proches de **25°C**. La **poncte** commence environ 7 jours après l'accouplement, avec des températures allant de **20 à 30°C** en fin de journée (18h).

Figure 1 : Courbes des captures de mouche de l'olive (échelle de 9 mouches/piège/jour)
Parcelles du réseau de la zone < 150 m d'altitude, période du 20 juillet au 07 août 2017



Source CA2B

Le court fléchissement de captures entre le 28 juillet et le 3 août visible sur la courbe peut être expliqué par l'élévation des températures maximales ($\pm 35^\circ\text{C}$) relevées durant cette période.

SOMMAIRE

Stades
phénologiques
Mouche de l'olive
Liens utiles

ANIMATEUR FILIÈRE : CA2B

Rédactrice : Frédérique
CECCALDI

Partenaires : exploitants
observateurs



Directeur de publication :

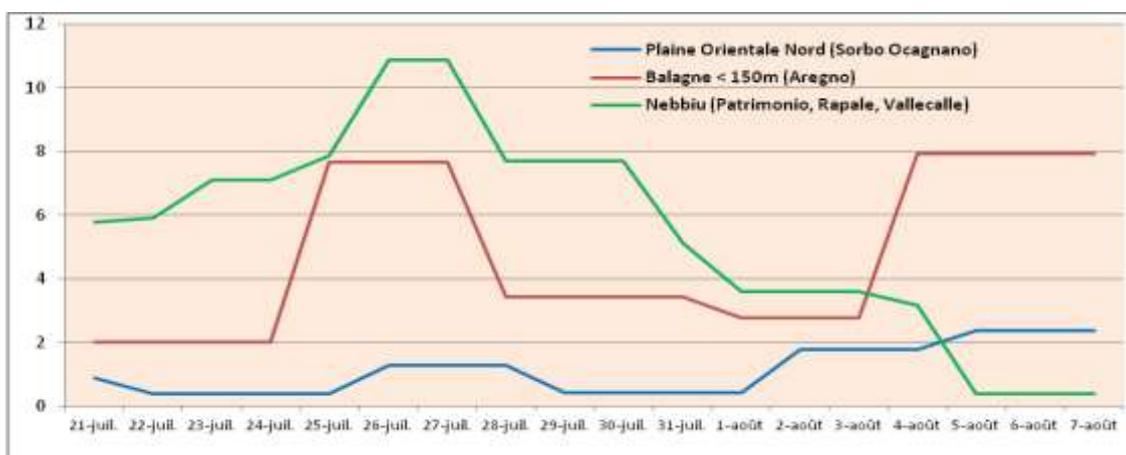
Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>
Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Office National
de l'Eau et des Milieux
Aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ÉCOPHYTO

Observations : le 7 août la moyenne des insectes capturés atteignait près de **4 mouches par piège et par jour** sur l'ensemble des parcelles du réseau situées à moins de 150 mètres d'altitude. Les **moyennes relevées par secteur** entre le 20 juillet et le 07 août (Figure2), montrent que les niveaux de populations y sont contrastés.

Figure 2 : Captures de mouches de l'olive sur les parcelles du réseau, échelle de 12 mouches/piège/jour



Source CA2B

L'échantillon d'insectes comptabilisé dans les oliveraies indique **une tendance**, il n'est pas strictement corrélé avec le **degré d'infestation réel** du verger. Ainsi, il est nécessaire de compléter le piégeage de mouches par **l'échantillonnage de fruits** pour estimer **l'activité de ponte de l'insecte**. Pour évaluer le pourcentage d'olives piquées : observer 10 fruits sur une vingtaine d'oliviers, à hauteur d'homme et sur la partie supérieure des arbres, puis comparer le résultat avec les seuils de nuisibilité.

Reconnaissance d'une trace de piqûre de ponte de la mouche de l'olive

La ponte de la mouche s'identifie par un point sur l'épiderme et une légère dépression locale sur l'olive. La trace de la piqûre se nécrose quelques heures après que l'épiderme soit perforé. On peut observer à la loupe l'orifice d'entrée de l'ovipositeur et une lésion sèche, généralement de forme triangulaire (Fig2).



Photo 2 : Piqûres de mouche sur olive (Source CA2B)

Seuils de nuisibilité :

- **Insectes capturés** : une moyenne de 3 à 5 mouches tous les 4-5 jours pour le piège alimentaire, soit en moyenne plus d' **1 mouche par piège et par jour** pendant plusieurs jours consécutifs.
- **Dégâts observés** : 5% d'olives piquées entre le 2^{ème} et le 3^{ème} vol pour les fruits destinés à l'huile.

Évaluation des risques de piqûres de ponte : **moyen à élevé** selon les niveaux de population de mouches et les températures relevées.

D'après Météo France, les températures se rafraichissent jusqu'à la fin de la semaine pour atteindre un maximum de 28 à 30 degrés sur le littoral et en plaine, 29 à 31 degrés dans le Cortenais, et 23 à 26 degrés dans les hauts villages de l'intérieur. Par la suite les maximales pourraient à nouveau dépasser les normales de saison.

Influence des températures sur *B. oleae* en fonction de son stade biologique : voir le bulletin [n°2 du 17 juillet](#).

Les méthodes alternatives de protection de l'olive : voir le bulletin [n°2 du 17 juillet](#).

Reconnaissance de la mouche de l'olive : voir le bulletin [n°3 du 28 juillet 2017](#).

PREVISIONS METEO

	Jeudi 10 août	Vendredi 11 août	Samedi 12 août	Dimanche 13 août	Lundi 14 août	Mardi 15 août	Mercredi 16 août
Haute Corse / Corse du Sud							
	Passages nuageux à tendance orageuse	Vent d'Ouest à Sud-Ouest fort se calmant samedi en journée	Temps ensoleillé avec quelques passages nuageux en montagne	Passages nuageux en fin de journée	Température en légère baisse		

Pour la période du mardi au vendredi l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

LIENS UTILES

En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale (cf lien ci-dessous).

PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les ! Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION : Une nouvelle liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques est parue au Bulletin officiel du 25 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque. La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux Etats-Unis. A ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera***. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans

La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.